



Spi Ouest France BPGO 2026

Communication du Comité Technique - Vendredi 3 avril 2026 11h00 AM

Sécurité :

La D240 s'applique et tout le matériel de sécurité qu'elle prévoit est obligatoire (IC 1.5).

Marques de jauge :

A tous les bateaux dont les Règles de Classe ou de jauge le prévoient : des marques de jauge d'une couleur contrastée (pour mesure de P sur le mât et E sur la bôme) doivent être positionnées en conformité avec leur certificat ou contrat de jauge.

Le Comité Technique